

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2012



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. REBSAMEN - M. ALLAERT

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### Labellisation Cit'ergie - Demandes de subventions

Monsieur Masson, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 14 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé la réalisation par la Ville d'un Plan Climat Energie Territorial ayant pour finalité la labellisation Cit'ergie.

Il s'agissait de répondre aux objectifs fixés par l'Union Européenne et repris par la Convention des Maires de réduire de plus de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 en augmentant de 20 % l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique.

En 2010, le travail engagé par la Ville dans le domaine de la politique énergétique et climatique a été récompensé par l'obtention de la reconnaissance Cap Cit'ergie, première étape qui récompense les collectivités ayant une politique exemplaire et ambitieuse en matière d'énergie et de climat.

La Ville s'engage désormais dans le renouvellement de la demande de label avec l'objectif cette fois d'obtenir la labellisation Cit'ergie.

Le coût de cette démarche est estimé à 20 000 € TTC réparti sur quatre ans, le financement pouvant être assuré à hauteur de 30% maximum par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Il est à noter que dans un souci de cohérence, d'efficacité et d'optimisation des coûts, la constitution d'un groupement de commande entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, qui s'engage dans une démarche similaire, est prévue.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement de la labellisation Cit'ergie, notamment par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, la Région Bourgogne au titre du Plan Energie Climat Bourgogne (PECB), et l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**